

7 novembre 1873

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 novembre 1873

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

Prière

Un bon nombre de députés ont changé de siège. Dans la première rangée de l'opposition se trouvent l'hon. sir John A. Macdonald et MM. Langevin, Cameron (Cardwell), Mitchell, McDonald (Pictou), Pope (Compton), Howell et Carling. MM. Tupper et Gibbs occupent des sièges dans la deuxième rangée. Les membres du nouveau Cabinet n'occupent naturellement pas leurs fauteuils, et il en est de même pour MM. Tilley et McDonald (Antigonish). Dans les banquettes de la première rangée, du côté gouvernemental, se trouvent MM. Holton, Huntington, Wood et Cauchon.

* * *

PROROGATION

L'ORATEUR lit une lettre du secrétaire de Son Excellence informant la Chambre que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat et prorogera la Chambre à quatre heures cet après-midi.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD dit qu'il prend bonne note de cette annonce et qu'elle n'est pas inattendue. Non pas que quelque chose me la laissait présager, mais je supposais que c'était peut-être ce qu'allait faire le nouveau gouvernement, et je suis heureux de constater qu'il peut y avoir prorogation sans que cela entraîne une atteinte au privilège. (*Acclamations de l'opposition.*) Je suis heureux de constater qu'on n'invoquera pas la question de privilège, parce qu'il y aura prorogation, mais auparavant, je tiens à rappeler à la Chambre qu'il y a un sujet britannique sous sa garde, qu'elle a donné l'ordre de le détenir, et que nous devons veiller à ce qu'il lui soit rendu justice. Il doit pouvoir être conduit à la barre et être autorisé à s'expliquer. Je demande que le Sergent d'armes conduise M. Heney à la barre.

L'hon. M. HOLTON : Monsieur l'Orateur, en l'absence des députés qui ont maintenant la responsabilité de la conduite des affaires publiques du pays, je peux simplement espérer que le très honorable député ne va pas persister dans sa demande. Il est quasi impossible, il me semble, que la Chambre puisse juger cette affaire sans procéder au préalable à un examen de la cause de M. Heney, qui a été convoqué à la barre, ainsi peut-être que d'autres témoins.

Il est impossible que cet examen puisse avoir lieu maintenant à la Chambre étant donné que Son Excellence nous informe qu'il va proroger celle-ci, et que cette prorogation signifiera la libération,

pour l'instant tout au moins, de M. Heney, et il convient donc naturellement de le libérer jusqu'à ce que la Chambre se réunisse à nouveau et décide de ce qu'il y a lieu de faire, soit de tenir l'enquête qui doit précéder le jugement, si l'on doit en arriver à un jugement avisé, soit de procéder par la voie sommaire maintenant proposée. Dans moins d'une demi-heure, M. Heney sera libéré de l'obligation de se présenter à la Chambre jusqu'à ce que nous reprenions nos sièges après la prorogation. Je ne vois donc aucune raison d'utiliser ainsi le peu de temps qui s'écoulera avant que nous le convoquions à la barre du Sénat. Je supposais que l'honorable député allait attendre après les affaires courantes — la réception des pétitions, qui est le premier privilège du sujet — avant de présenter cette motion. Je tiens à souligner qu'il n'a jamais fait part de quelque intention à l'égard du dépôt d'une telle motion. J'avais l'intention, après les affaires courantes de la Chambre de faire la déclaration autorisée concernant la formation du nouveau gouvernement.

J'ose donc croire que l'honorable député consentira à retirer sa motion, étant donné que l'objet qu'il vise, soit la libération de M. Heney, sera accordée. Il n'est certainement pas en mesure de prétendre qu'il n'y a aucune justification à l'accusation portée contre M. Heney; il n'est certainement pas disposé à susciter un jugement tendancieux de la part de cette Chambre relativement à la question dont il dit lui-même qu'elle revêt une grande gravité, et c'est pourquoi, monsieur, j'espère vraiment que nous allons agir avec la dignité de mise dans les circonstances et ne pas tenter d'avoir un débat peut-être acrimonieux pendant quelques minutes sur une question sur laquelle il serait impossible d'en arriver à une conclusion.

Prenant garde de me prémunir contre toute mesure que pourraient envisager les honorables députés de l'opposition, pendant que j'ai la parole je saisis donc l'occasion pour m'acquitter des devoirs que m'ont confiés les honorables vis-à-vis qui n'occupent pas maintenant leurs fonctions. Je dois vous informer, à la demande de l'hon. M. Mackenzie, qui, m'a-t-on dit, s'est vu confier par Son Excellence le Gouverneur-Général le devoir de former un nouveau gouvernement, étant donné le départ de l'hon. sir John A. Macdonald et de ses collègues, de ce qui suit :

Sachez que j'ai reçu des instructions de cet honorable député et le devoir d'informer la Chambre qu'il a élargi la Commission que lui avait confiée Son Excellence le Gouverneur-Général (*vives acclamations*), et je dois présenter à la Chambre les noms des membres du nouveau gouvernement, que voici : l'hon. M. Mackenzie, ministre des Travaux publics; l'hon. M. Dorion (Napierville), ministre de la Justice; l'hon. M. Blake, membre du Conseil privé sans département; l'hon. M. Smith (Westmorland) ministre de la Marine et des Pêches; l'hon. M. Letellier de St-Just,